

CANADA
Province de Québec
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 20 avril 2022 à 18 h 30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Les personnes suivantes sont présentes :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse
Mme Annie Pelletier, conseillère
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
M. Gilles Richard, conseiller
M. Rodrigue Lacourcière, conseiller
M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Nathalie Laviolette, directrice générale, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Une personne assiste à la rencontre.

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

000 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 — ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

130 Gestion financière et administrative

130-01 Octroi des contrats pour la réfection des entrées

200 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 — TRANSPORT

300-01 Dépôt de la soumission pour balayage de chemins

300-02 Octroi de contrat pour le balayage de chemins

400 — HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 — SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 — AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 — LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Dépôt des soumissions pour la réfection de la rampe de la mise à l'eau

700-02 Octroi du contrat pour la réfection de la rampe de la mise à l'eau

700-03 Autorisation d'achat de pierre de l'entrepreneur Tronçonnage Gagnon – réfection de la rampe de la mise à l'eau

800 — CORRESPONDANCE

900 — VARIA

1000 — PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance



E-200422-091 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Annie Pelletier** et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question ne fut posée.

E-200422-092 Octroi de contrat pour la réfection des accès pour les entrées au bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité doit refaire les accès des entrées du bureau municipal et de la salle Jean-Guy Prévost;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention dans le programme d'infrastructures Municipalité des aînés (PRIMADA);

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entrepreneurs à soumettre une soumission;

- Construction TDLD pour la reconstruction de la rampe d'accès en ciment d'une somme de 8 920\$, taxes en sus.
- AS Forger Acier-Structure-Forger pour installer deux rampes de support métallique galvanisé à chaud d'une somme de 1 122\$, taxes en sus.
- Les Entreprises Électriques B.L. 1996 inc. pour l'installation des boutons automatiques pour les portes d'une somme de 8 990\$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu d'autoriser l'octroi des contrats aux trois entrepreneurs afin de réaliser le projet de réfection des entrées pour le bureau municipal et pour la salle Jean-Guy Prévost.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des résultats des soumissions pour le balayage de chemin

E-200422-093 Octroi du contrat pour le balayage de chemins

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation furent envoyés à deux entrepreneurs soit : Judith Langevin et Heavy Equipment Rentals;

ATTENDU QU'une seule soumission fut reçue de Judith Langevin pour l'ouverture des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu d'octroyer le contrat à Judith Langevin à un tarif horaire de 130\$ pour le balai et 45\$ pour le camion à eau.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des résultats des soumissions pour la réfection de la rampe de la mise à l'eau-chemin Dan-Lunam

E-200422-094 Octroi de contrat – rampe de la mise à l'eau chemin Dan-Lunam

ATTENDU QUE des réparations majeures doivent être effectuées à la rampe publique de la mise à l'eau située sur le chemin Dan-Lunam;

ATTENDU QUE des plans et devis furent réalisés en 2021 par la firme Prosept;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu toutes les autorisations des ministères afin de réaliser les travaux;

ATTENDU QUE des appels d'offres furent envoyés à six entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 12 avril 2022 à 11 h 05;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu **cinq** soumissions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accorder le contrat de réfection de la rampe de la mise à l'eau au soumissionnaire le plus bas conforme recommandé par la firme Prosept, soit l'entrepreneur Excavation Boldex inc. d'une somme de 51 269,68 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-200422-095 **Achat de pierre pour la rampe de la mise à l'eau sur le chemin Dan-Lunam**

ATTENDU QUE la municipalité effectuera des travaux à la rampe de la mise à l'eau sur le chemin Dan-Lunam;

ATTENDU QUE la municipalité doit acheter de la pierre de 300 à 500 mm et de 100 à 200 mm et la transporter sur le site des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entrepreneur 3 323 773 Canada inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Annie Pelletier** et il est résolu d'autoriser l'achat de 675 tonnes de pierre d'une grosseur de 300 à 500 mm, d'une somme de 19,90 \$ de la tonne et 620 tonnes de pierre d'une grosseur de 100 à 200 mm, d'une somme de 13,30 \$ de la tonne à l'entrepreneur 3323773 Canada inc.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Une question est posée.

E-200422-096

Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Nathalie Laviolette
Directrice générale

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.